

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2026

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 27

AMENDEMENTprésenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« à compter du 1^{er} janvier 2030 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à prévoir que la nationalisation de la société ArcelorMittal France est effective à compter du 1^{er} janvier 2030.